Il est recommandé:

Qu'un comité mixte soit établi pour examiner les questions relatives à la consommation et la situation de l'économie canadienne.

5. L'influence de la demande du consommateur sur le prix des aliments

Lors des témoignages apportés au Comité, on a noté la tendance de plus en plus accentuée qu'ont les consommateurs à acheter des aliments faciles à préparer. Ces aliments ne demandent qu'un minimum de préparation et dans certains cas, il n'y a qu'à les dégeler. Cette tendance est due en partie au grand nombre de femmes mariées qui sont dans l'obligation de travailler et, d'autre part, de ce que de nombreux consommateurs ne peuvent consacre beaucoup de temps à la préparation des aliments. Le Comité ne prétend pas tirer de ce fait des conséquences sur le plan de la culture mais il reconnaît le fait que le prix de ces aliments faciles à préparer doit nécessairement inclure une somme qui va au coût de la préparation. Si les consommateurs préfèrent obtenir des aliments partiellement ou entièrement préparés, ils en ont parfaitement le droit. Cependant, s'ils espèrent voir le temps de cuisson réduit, ils doivent s'attendre à ce que le coût de l'alimentation lui, par contre, subisse une hausse.

Au cours des derniers mois, on a entrepris des discussions et une vaste campagne de publicité au sujet de coût croissant de l'alimentation. L'intérêt du public a été soulevé à la suite de la création d'organismes de protestations du côté des consommateurs, à la suite des audiences qui ont eu lieu devant le Comité conjoint sur le crédit à la consommation et le coût de la vie et par les discussions entretenues par la presse, la radio et la télévision. Le Comité en a déduit, partiellement en examinant le volume du courrier recu de la part du public, que les consommateurs s'intéressent de plus près aux prix. Il existe, dans le cas de bien des aliments, des substituts acceptables et les consommateurs sont en mesure d'influencer le prix de certains articles rien qu'en ne les achetant pas s'ils considèrent que leurs prix sont trop élevés. Il est vrai aussi que certains consommateurs pourraient réduire leur budget-alimentation en faisant plus attention à leurs achats à condition que le marché du détail soit réellement régi par la loi de la concurrence. Le Comité en conclut donc que, si les consommateurs sont bien renseignés et qu'ils font attention lorsqu'ils achètent leurs produits, ils seront en mesure de réduire d'une façon appréciable leur budget-nourriture. L'éducation du consommateur est d'une telle importance du point de vue du bien-être des particuliers et de leurs familles que le système d'éducation au Canada devrait y consacrer une attention croissante, en commençant par l'éducation au niveau secondaire. Les consommateurs disposent, par le truchement de leurs journaux, périodiques et publications gouvernementales de vastes moyens d'information. Le Comité est d'avis que les ministères du gouvernement devraient faire plus d'efforts afin de diffuser plus largement une documentation intéressante qui aiderait la ménagère canadienne à se renseigner et à acheter avec discernement.

Recommandation:

Que l'on porte une attention de plus en plus grande à l'éducation du consommateur tant par le truchement du système d'éducation que par la dissémination plus étendue par les voies gouvernementales des renseignements utiles aux consommateurs.

6. Normes relatives à la consommation et protection du consommateur

Les problèmes du consommateur sont aggravés du fait de l'évolution de la vente au détail. Avec la venue de l'ère des supermarchés, la vente au détail d'une grande gamme d'articles est devenue impersonnelle. D'ordinaire, le détaillant était une mine de renseignements pour le consommateur qui achetait